



Aperçu de la session d'hiver 2025

Recommandations de la Ligue contre le cancer

Conseil national

1er décembre	<u>25.3041</u>	Mo. Vers l'élimination des cancers dus aux HPV en Suisse	Accepter
--------------	----------------	--	----------

Conseil des États

8 décembre	<u>25.4379</u>	Mo. Pas d'augmentations du prix des médicaments en raison du conflit douanier avec les États-Unis	Accepter
15 décembre	<u>25.4188</u>	Mo. Garantir la sécurité de l'approvisionnement et un accès rapide aux médicaments innovants	Rejeter
15 décembre	<u>24.3736</u>	Mo. Stratégie nationale de prévention 2040	Accepter
18 décembre	<u>25.063</u>	Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération	

Modification de la loi sur les subventions

Suivre la majorité

Adaptation de la loi sur la poste

Rejet de la modification



Recommandation : Accepter

Justification : le HPV est l'infection sexuellement transmissible la plus fréquente en Suisse – environ trois quarts des personnes sexuellement actives sont infectées au cours de leur vie, en particulier les jeunes adultes. Dans la plupart des cas, l'infection guérit en 1 à 2 ans. Une infection chronique peut toutefois entraîner des conséquences graves à long terme : de l'apparition de verrues génitales jusqu'au cancer. Presque tous les cas de cancer du col de l'utérus sont dus au HPV. Mais d'autres types de cancer dans la région génitale et bucco-pharyngée peuvent également être causés par le HPV chez les femmes et les hommes. En Suisse, une personne est atteinte chaque jour d'un cancer lié au HPV et une personne en meurt tous les trois jours. Ces cas de cancer sont en grande partie évitables.

L'OMS et le Plan européen contre le cancer ont pour objectif d'éliminer le cancer du col de l'utérus. Une couverture vaccinale élevée, telle que recommandée par la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) à 90 %, est une condition préalable essentielle. Mais jusqu'à présent, la lutte contre le HPV n'a pas été suffisamment priorisée dans les programmes existants tels que le NAPS.

La Ligue contre le cancer salue donc la volonté de lutter de manière résolue et coordonnée contre les cancers liés au HPV en Suisse et d'ancrer leur élimination comme objectif national de santé publique.



ligue contre le cancer

Conseil des États

8 décembre

25.4379

Mo. Pas d'augmentations du prix des médicaments en raison du conflit douanier avec les États-Unis

Accepter

Recommandation : Accepter

Justification : Les prix de nombreux nouveaux médicaments contre le cancer ont considérablement augmenté ces dernières années¹. Cependant, les prix élevés ne sont pas nécessairement justifiés par les coûts de recherche et de développement². Cette situation menace la viabilité financière à long terme du système de santé et accentue les inégalités existantes en matière d'accès à des traitements efficaces. Des fluctuations de prix pouvant atteindre 100 % entre les pays ou les régions ne peuvent être justifiées par aucune logique compréhensible. Il est important de freiner la spirale ascendante actuelle. C'est pourquoi la Ligue contre le cancer soutient cette motion.

Du point de vue des patient-e-s, les mesures adoptées dans le deuxième paquet de mesures visant à freiner les coûts de la santé ne sont pas suffisantes : la prudence reste de mise en ce qui concerne les procédures d'autorisation accélérées. En outre, les négociations confidentielles sur les prix ne sont pas satisfaisantes, car il n'a pas encore été prouvé qu'elles conduisent effectivement à une disponibilité plus rapide et moins coûteuse des médicaments vitaux.

Afin de garantir un accès équitable aux traitements, il est nécessaire d'améliorer la transparence des processus d'autorisation et de fixation des prix.

Selon certains modèles, une plus grande transparence dans la fixation des prix pourrait même garantir les investissements dans la recherche et le développement tout en faisant baisser les prix. Cela augmenterait la sécurité de planification nécessaire aux fabricants. En outre, sans transparence, il n'est pas possible de comparer objectivement les prix. À long terme, seule une coopération internationale renforcée pourra résoudre ce problème.

15 décembre

25.4188

Mo. Garantir la sécurité de l'approvisionnement et un accès rapide aux médicaments innovants

Rejeter

Recommandation : Rejeter

Justification : Une étude publiée l'année dernière dans *Lancet Oncology*³ montre que les autorités réglementaires (FDA, EMA) ont souvent appliqué des procédures d'autorisation accélérées pour les médicaments anticancéreux au cours de la dernière décennie. Celles-ci étaient souvent basées sur des études exploratoires avec des designs non randomisés et non contrôlés. Bon nombre de ces médicaments ont ensuite été retirés du marché, en

¹ [Rapport Helsana | Rapport sur les médicaments 2024 - Rapport Helsana](#)

² Franzen, N., Romagnoli, G., Ziegler, A., Retèl, V. P., Offerman, T. J. S., & van Harten, W. H. (2022). Améliorer l'accessibilité financière des médicaments anticancéreux nécessite des solutions politiques fondées sur des données probantes. *Cancer Discovery*, 12(2), 299–302. <https://doi.org/10.1158/2159-8290.CD-21-1153>

³ Koole, S. N., Huisman, A. H., Timmers, L., Westgeest, H. M., van Breugel, E., Sonke, G. S., & van Waalwijk van Doorn-Khosrovani, S. B. (2024). Leçons tirées des retraits post-commercialisation des autorisations accélérées pour les indications des médicaments oncologiques. *The Lancet. Oncology*, 25(3), e126–e135. [https://doi.org/10.1016/S1470-2045\(23\)00592-2](https://doi.org/10.1016/S1470-2045(23)00592-2)

particulier aux États-Unis, car aucun bénéfice en termes de survie globale n'a pu être démontré. En Europe, certains de ces médicaments sont encore partiellement autorisés, ce qui indique une divergence entre les normes réglementaires.

Il convient donc d'être prudent lorsqu'on affirme que les patient·e·s en Suisse n'ont pas accès à des substances autorisées ailleurs. Il peut être positif que des substances moins efficaces ne soient autorisées que de manière limitée ou pas du tout en Suisse.

L'Allemagne n'est pas un exemple à suivre dans ce contexte.

Les auteurs de l'étude recommandent vivement aux autorités d'exiger des preuves plus rigoureuses – de préférence des essais randomisés et contrôlés sans biais – et de placer les bénéfices réels pour les patients, en particulier le taux de survie global et la qualité de vie, au centre des procédures d'autorisation.

15 décembre 24.3736 Stratégie nationale de prévention 2040

Recommandation : [Accepter](#)

Justification : La motion demande une stratégie globale et coordonnée en matière de promotion de la santé et de prévention. De la prévention primaire (prévention des maladies, par exemple par la prévention du tabagisme) à la prévention tertiaire (mise en œuvre de stratégies de suivi et de réadaptation). La Ligue contre le cancer se félicite que les stratégies parallèles dans le domaine de la prévention soient davantage coordonnées entre elles.

18 décembre 25.063 Programme d'allégement budgétaire 2027
de la Confédération

Modification de la loi sur les subventions

Recommandation : [Suivre la majorité](#)

Justification : la Ligue contre le cancer offre chaque année plus de 75 000 heures de consultation. La plupart de ces prestations sont financées par des dons, mais nous assumons également des tâches qui sont partiellement financées par des subventions. C'est le cas notamment dans le cadre de l'article 74 LAI, car en Suisse, de nombreuses personnes ont besoin d'un accompagnement psychosocial spécialisé après un diagnostic de cancer. La modification prévue de la loi sur les subventions met en péril ce système qui a fait ses preuves. Une limite fixe de 50 % pour la part fédérale entraînerait des déficits de financement dans certains cantons, avec des conséquences directes pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches.

La modification de la loi sur les subventions dans sa forme actuelle comporte de nombreuses incertitudes et son impact effectif sur des organisations telles que la Ligue contre le cancer et, plus généralement, sur le secteur social et sanitaire est difficile à évaluer. Cela se reflète également dans le fait que le potentiel d'économies effectif de cette mesure est inconnu. La Ligue contre le cancer salue donc la proposition de la majorité visant à retirer cette mesure du programme d'allégement 27 et à l'examiner de manière plus approfondie.

Modification de la loi sur la poste

Recommandation : [Rejeter la modification](#)



ligue contre le cancer

Justification : La suppression du soutien à la presse associative et à la presse des fondations affaiblit les organisations d'utilité publique telles que la Ligue contre le cancer – et de nombreuses autres organisations à but non lucratif – et envoie un mauvais signal : elle touche des organisations qui assument des tâches centrales dans notre État grâce à l'engagement bénévole. Ces organisations constituent le fondement de notre société civile et de notre communauté suisse.

À cela s'ajoute le fait que le Conseil des États vient tout juste de se prononcer sur cette question dans le cadre de l'initiative parlementaire [22.2423 | Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte](#). Dans un souci de continuité et de sécurité juridique, nous vous demandons donc de maintenir cette décision.

Mesures dans le propre domaine

Remarque : la Ligue contre le cancer soutient la Confédération dans l'accomplissement de tâches importantes en matière de santé et de politique sanitaire. Nous nous engageons notamment dans la stratégie contre les MNT et les addictions, dans la stratégie nationale de vaccination et dans l'élaboration du plan national contre le cancer. Cependant, nous constatons de plus en plus que les ressources humaines et financières de l'administration ne sont pas suffisantes pour mener à bien ces tâches de manière adéquate.

De plus, les mesures prises dans notre propre domaine entraînent déjà aujourd'hui une réduction significative de notre engagement dans le domaine de la prévention. Nous considérons cela comme critique d'un point de vue financier : en Suisse, environ 900 francs par habitant et par mois sont dépensés pour les soins de santé, 80 % des coûts étant liés aux maladies non transmissibles. Plus de la moitié des maladies non transmissibles pourraient être évitées grâce à la prévention, mais seulement 4 % environ des dépenses de santé sont investis dans des mesures préventives. La réduction de l'engagement de la Confédération aggraverait encore ce problème, alors qu'un engagement plus fort en matière de prévention serait en réalité nécessaire.

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte de cette situation dans les mesures que vous prendrez dans votre domaine de compétence.

Contact

Aline Descloux, spécialiste en politique, spécialisée dans les prestations, les tarifs et les soins

[031 389 91 32](tel:0313899132) aline.descloux@krebsliga.ch

Markus Ossola, spécialiste politique spécialisé dans la prévention, le dépistage précoce et la recherche

[031 389 93 17](tel:0313899317) markus.ossola@krebsliga.ch